

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 A 17H00

Le mardi 12 septembre deux-mil vingt-trois, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur ROUILLON, président du CCAS.

Etaient présents : Christophe ROUILLON, Président ; Catherine BABILLOT, Vice-Présidente ; Arlette BOUVIER ; Michel DUCHATELET ; Françoise FOUCAULT-NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Marie-Claire LE GOFF et Francine PHILIPPET, membres.

Absents : Joran PERRIERE, Cyrille FROGER et Jean-Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Nelly HOUEIX et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Procurations :

Secrétaire de séance : Arlette BOUVIER

Convocation 06/09/2023 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 10 **Quorum** : 10/15

2023/076 : MISE A JOUR DES TARIFS DE L'EHPAD DES TROIS VALLEES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
DUCHATELET	Michel	X		
ROUILLON	Christophe	X		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	Absent		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	Absente excusée		
LE GOFF	Marie-Claire	X		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	Absent excusé		

2023-076 : MISE A JOUR DES TARIFS DE L'EHPAD LES TROIS VALLEES

Le décret du 28 avril 2022 vient apporter diverses mesures d'amélioration de la transparence financière des Etablissements ou Services sociaux ou Médico-Sociaux (ESMS).

Le Conseil Départemental de la Sarthe nous demande d'appliquer immédiatement les dernières mesures précisées dans son courrier.

Ces mesures concernent la minoration des tarifs :

Les mesures en place sont : le contrat de séjour a été modifié (voir PJ) et le paramétrage du logiciel de facturation également.

Les modifications sont les suivantes :

- En cas de décès, il sera facturé le tarif minoré de 10 euros dans la limite **de 6 jours maximum** suivant la date de décès (par exemple, si les effets personnels sont retirés 4 jours après la date de décès, il sera facturé le tarif avec minoration de 10 euros que pour une durée de 4 jours, ou autre hypothèse si les effets personnels sont encore là 8 jours après le décès, la facturation du tarif déduite de 10 euros ne se fait que pour une durée de 6 jours maximum) ;
- En cas d'absence pour hospitalisation classique (> 72h), il sera facturé le tarif avec minoration de 20 euros seulement, ou s'il s'agit d'une hospitalisation en psychiatrie (> 72h) il sera facturé le tarif avec minoration de 15 euros ;
- En cas d'absence pour convenance personnelle (> 72h), il sera facturé le tarif avec minoration de 10 euros seulement.

Le forfait départemental de 10 euros s'applique seulement pour les décès et pour les absences pour convenance personnelle.

Le forfait de 10 euros s'applique pour tous les EHPAD et pour tous les résidents sans distinction (publics habilités, publics habilités avec convention aide sociale, privés habilités, privés non habilités commerciaux).

Pour les hospitalisations, c'est soit 20 euros soit 15 euros de minoration, selon le type d'hospitalisation. Ces éléments seront indiqués dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) à la rentrée. Il est en cours d'actualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du C.C.A.S de Coulaïnes,

- ✓ **APPROUVE** la mise à jour des tarifs de l'EHPAD Les Trois Vallées.

Extrait certifié conforme,

Coulaïnes, le 12 septembre 2023,

La Vice-Présidente,
Catherine BABILLOT



A handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'COULAINES' at the top, 'C.C.A.S.' in the center, and 'SARTHE' at the bottom, with two small stars on either side of the center text.

La secrétaire de séance,
Arlette BOUVIER



A handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'COULAINES' at the top, 'C.C.A.S.' in the center, and 'SARTHE' at the bottom, with two small stars on either side of the center text.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 A 17H00

Le mardi 12 septembre deux-mil vingt-trois, dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur ROUILLON, président du CCAS.

Etaient présents : Christophe ROUILLON, Président ; Catherine BABILLOT, Vice-Présidente ; Arlette BOUVIER ; Michel DUCHATELET ; Françoise FOUCAULT-NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Dominique LE ROUX ; Alain PECATTE ; Marie-Claire LE GOFF et Francine PHILIPPET, membres.

Absents : Joran PERRIERE, Cyrille FROGER et Jean-Claude POIRIER, membres.

Absents excusés : Nelly HOUEIX et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Procurations :

Secrétaire de séance : Arlette BOUVIER

Convocation : 06/09/2023 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Votants** : 10 **Quorum** : 10/15

2023/077 : LES VOISINEURS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
DUCHATELET	Michel	X		
ROUILLON	Christophe	X		
BABILLOT	Catherine	X		
BOUVIER	Arlette	X		
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	X		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	X		
PERRIERE	Joran	Absent		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	Absente excusée		
LE GOFF	Marie-Claire	X		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	Absent		
FRESNEAU	Jean-Louis	Absent excusé		

2023-077 : PROPOSITION DE SUBVENTION ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES VOISINEURS

L'association Les Voisineurs est un réseau de bénévoles pour lutter contre la solitude et l'isolement des personnes isolées.

Elle se propose de visiter les personnes isolées sur Coulainnes.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de :

- ✓ attribuer une subvention de 150 euros à l'Association Les Voisineurs ;
- ✓ de demander à la Commune de communiquer dans le journal municipal sur leurs actions ;
- ✓ de communiquer auprès de la presse locale sur leur action ;
- ✓ de communiquer auprès des Coulainais inscrits au registre des personnes vulnérables ;
- ✓ de prendre en charge la cotisation des Coulainais (à hauteur de 16 euros) souhaitant bénéficier de ces visites et dont l'analyse de la situation financière et sociale fait apparaître à la fois une situation d'isolement et l'impossibilité d'acquitter personnellement cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du C.C.A.S de Coulainnes,

- ✓ **APPROUVE** la proposition de subvention et de partenariat avec l'association Les Voisineurs.

Extrait certifié conforme,

Coulainnes, le 12 septembre 2023,

La Vice-Présidente,
Catherine BABILLOT

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "COULAINNES" at the top, "C.C.A.S." in the center, and "SARTHE" at the bottom, with two small stars on either side of the center text.

La secrétaire de séance,
Arlette BOUVIER

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "COULAINNES" at the top, "C.C.A.S." in the center, and "SARTHE" at the bottom, with two small stars on either side of the center text.